TRICON

Norme d'Approvisionnement Responsable et de Gestion des Produits

DATE DE PUBLICATION: **30 NOVEMBRE 2021**

DATE DE DERNIÈRE RÉVISION: **31 DÉCEMBRE 2025**

TRICON

RÉSUMÉ

Tricon s'engage à contribuer au développement durable dans le cadre de ses activités commerciales. Nous demandons à nos partenaires commerciaux non seulement de se conformer à la loi, mais aussi de prendre des décisions éthiques et respectueuses des droits humains dans le cadre des activités menées avec Tricon. La Norme d'approvisionnement responsable et de gestion des produits (« la Norme ») définit les exigences de base que nous attendons de ceux qui nous fournissent des biens et des services, ainsi que les bonnes pratiques que nous encourageons nos partenaires commerciaux à mettre en œuvre. Elle explique également le rôle de Tricon dans le processus ainsi que nos attentes en matière d'approvisionnement responsable et de gestion des produits tout au long de la chaîne de valeur. Si votre organisation ne répond pas actuellement aux exigences mais soutient les principes, nous travaillerons avec vous afin de garantir leur respect dans un délai convenu. Nous comprenons que la durabilité est un parcours pour chacun d'entre nous et invitons nos partenaires commerciaux à collaborer avec nous vers une économie plus inclusive, à zéro émission nette et circulaire.

À QUI CELA S'APPLIQUE

Fournisseurs
Contreparties Produits
Logistique

CE QUE TRICON ATTEND

Conformité
Éthique
Environnement
Droits Humains

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Diligence Raisonnable
Évaluations
Audits
Amélioration

Le document est divisé en sections selon les différentes relations commerciales:

- **Introduction** – Vue d'ensemble des engagements et des attentes générales de Tricon
- **Attentes envers les Fournisseurs** – Pour les fournisseurs de biens et de services à Tricon
- **Attentes envers les Contreparties Produits** – Pour les parties qui fournissent ou achètent des produits liés aux activités de négoce et de distribution de Tricon (p. ex. matières premières, produits chimiques et polymères)
- **Logistique** – Pour les prestataires de services logistiques, tels que l'entreposage et le transport

Introduction

OBJECTIF

La Norme d'approvisionnement responsable et de gestion des produits de Tricon (« la Norme ») décrit notre approche en matière de durabilité de la chaîne de valeur. Elle vise à aider nos fournisseurs et nos clients à exercer leurs activités de manière responsable et à développer de bonnes pratiques sur les plans éthique, environnemental et social.

Cette norme reflète notre ambition de créer des changements positifs sur les plans social et environnemental au-delà de nos propres activités et de contribuer à une société plus juste, inclusive et durable sur le plan environnemental. Nous demandons à nos fournisseurs et partenaires de la chaîne de valeur de soutenir cette ambition.

CHAMP D'APPLICATION

La Norme s'applique à Tricon, à ses entités et à toutes les parties avec lesquelles nous entretenons des relations commerciales. Elle vise à fournir des attentes et des orientations aux partenaires commerciaux dans le cadre des activités qu'ils mènent avec Tricon.

Dans certaines juridictions, les exigences de cette Norme peuvent aller au-delà de la réglementation locale, car elle est destinée à servir de norme mondiale en matière de responsabilité sociale et environnementale. Dans d'autres cas, la réglementation locale peut être plus stricte, et vous devez vous conformer à cette norme plus élevée. La Norme met en évidence des « exigences de base » et des « bonnes pratiques ». Nous reconnaissons que la durabilité est un parcours collaboratif et adoptons une approche d'amélioration continue.

La mise en œuvre de cette Norme est soutenue par le processus de gestion des risques en matière de durabilité et de diligence raisonnable de Tricon, qui intègre l'analyse des risques, le filtrage, les évaluations, les audits et le suivi des actions correctives afin d'évaluer l'alignement avec cette Norme et de favoriser une amélioration continue.

RESPONSABILITÉS

RESPONSABILITÉS DE TRICON

Les employés de Tricon sont responsables de connaître et de mettre en œuvre cette Norme et de travailler dans le cadre de nos relations commerciales afin de respecter les principes et obligations qui y sont décrits. Le Directeur du développement durable et le Directeur de la conformité sont responsables de la mise à jour et de la révision de ces orientations, en coordination avec le Comité de durabilité, ainsi que du soutien à leur mise en œuvre au moyen d'outils, de ressources, de formations et du renforcement des capacités.

RESPONSABILITÉS DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs[1] sont responsables de comprendre et d'agir, le cas échéant, afin de s'aligner sur cette Norme et de respecter les exigences de base pertinentes pour les opérations de leur entreprise. Les fournisseurs sont encouragés à mettre en œuvre et à documenter des mesures et des améliorations de bonnes pratiques.

[1] *'Fournisseurs' désigne tous les partenaires commerciaux qui fournissent des biens ou des services à Tricon, y compris les fournisseurs de produits (fabricants, transformateurs, négociants) et les fournisseurs non liés aux produits, tels que les prestataires logistiques (transport, entreposage, terminaux, agents en douane et transitaires, etc.).*

ENGAGEMENTS DE TRICON

ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSIBLE

Nous nous engageons à acheter des matériaux et des services auprès de fournisseurs qui opèrent de manière responsable et qui offrent des bénéfices environnementaux ou sociaux ou réduisent les impacts négatifs. Nous demandons aux fournisseurs, en fonction de leur niveau de risque, de répondre à des questionnaires d'auto-évaluation lors du processus d'intégration, dans le cadre de notre diligence raisonnable. Nous pouvons demander aux fournisseurs de réaliser des évaluations ou des audits.

Tricon prend en compte la durabilité dans ses relations avec les fournisseurs, en visant à privilégier les performances et les améliorations démontrées en matière de durabilité, et à sélectionner les fournisseurs de manière concurrentielle sans compromettre les principes de cette Norme.

ENGAGEMENT DE TRICON EN MATIÈRE DE GESTION DES PRODUITS

Nous croyons en la promotion d'une gestion durable des produits grâce à la collaboration avec l'industrie et les parties prenantes, ainsi qu'en tirant parti de notre position dans la chaîne de valeur pour créer une sensibilisation et des opportunités en faveur d'une production et d'une utilisation plus durables des produits.

Nous respectons les lois et réglementations environnementales applicables, y compris celles régissant les produits que nous commercialisons. Tricon ne commercialise que des produits légaux et ayant un objectif légitime pour soutenir les personnes et l'économie. Nous nous efforçons d'améliorer progressivement la durabilité environnementale du portefeuille de produits que nous commercialisons.

Les matériaux dangereux, les produits chimiques et les substances dangereuses doivent être stockés, manipulés, recyclés, réutilisés, éliminés et déclarés en toute sécurité conformément aux réglementations applicables, telles que le Toxic Substances Control Act des États-Unis ; le Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) ; ainsi que REACH de l'UE, REACH du Royaume-Uni et d'autres réglementations internationales similaires régissant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et l'utilisation sûre des substances chimiques. Les fournisseurs de produits doivent fournir des fiches de données de sécurité (FDS/eFDS) exactes et à jour dans les langues requises, conformes au Système général harmonisé (SGH) et à toute autre réglementation applicable, veiller à ce que les substances mises sur le marché disposent d'enregistrements valides tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et soutenir Tricon dans le respect de ses obligations REACH, y compris la communication d'informations sur l'utilisation sûre et des scénarios d'exposition lorsque cela est requis. La manipulation des produits doit protéger la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement, en respectant les spécifications de qualité pertinentes. Cela inclut, le cas échéant, que Tricon fournisse une copie des fiches de données de sécurité en vigueur aux clients et aux prestataires logistiques, conformément à la réglementation. Tricon est abonnée à CHEMTEL, qui fournit un support d'urgence mondial 24 heures sur 24 pour les questions relatives aux produits que nous commercialisons.

ENGAGEMENT DE TRICON EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Tricon peut investir dans des biens d'équipement, des coentreprises, des actifs et des acquisitions. Nous mènerons des diligences raisonnables en matière environnementale, sociale et de gouvernance pour ces investissements. Tricon vise à investir de manière à améliorer de façon significative les performances économiques, environnementales, sociales et de gouvernance.

SIGNALEMENT DES PROBLÈMES

Les fournisseurs et partenaires commerciaux doivent signaler tout problème ou toute violation à Tricon Listens Helpline via notre site web. Tricon enquêtera sur toute préoccupation soulevée.



TRICON

ATTENTES ENVERS LES FOURNISSEURS DE TRICON

Cette section s'applique à tous les fournisseurs directs de Tricon ou de niveau 1, y compris les agents, courtiers, fournisseurs de matériaux, prestataires de services, prestataires logistiques et autres relations en amont de la chaîne d'approvisionnement.
Les clients de produits de négoce doivent consulter la section relative à la gestion des produits.

ÉTHIQUE & CONFORMITÉ

GÉNÉRAL

EXIGENCES DE BASE

Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où ils opèrent, y compris les lois anti-corruption et anti-pots-de-vin ; les lois relatives au commerce international, y compris les sanctions, les contrôles à l'exportation et les obligations de déclaration ; la protection et la confidentialité des données ; ainsi que les lois antitrust et de concurrence.

BONNES PRATIQUES

- Mettre en œuvre des politiques de conformité, telles que des politiques anticorruption, dans le cadre du programme de conformité de l'entreprise.
- Mener régulièrement des formations et des campagnes de communication pour promouvoir une conduite éthique et la sensibilisation au programme de conformité.
- Mettre en place des procédures claires en cas de violation des politiques ainsi qu'un processus dédié permettant aux employés et aux tiers de signaler leurs préoccupations.
- S'assurer que tout tiers utilisé par le fournisseur respecte l'ensemble des lois et réglementations applicables.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Tricon applique une tolérance zéro à l'égard de tout acte de corruption ou de pot-de-vin. Nous n'offrons, ne donnons ni n'acceptons indûment quoi que ce soit de valeur afin d'obtenir ou de conserver des activités commerciales ou à toute autre fin. La notion de "chose de valeur" doit être interprétée très largement : de l'argent liquide, un cadeau coûteux, l'utilisation d'une maison de vacances ou une offre d'emploi en sont des exemples

EXIGENCES DE BASE

- Mener ses activités sans corruption, sans pot-de-vin ni aucun type de comportement frauduleux.
- L'octroi et la réception d'avantages tels que des cadeaux, des repas, des voyages ou des divertissements ("hospitalités") peuvent être appropriés et faire partie d'une relation commerciale normale. Toutefois, les fournisseurs doivent garder à l'esprit que ces pratiques peuvent être perçues comme corruptives. Dans le cadre d'activités liées à Tricon, les fournisseurs ne doivent pas offrir, donner ou accepter d'hospitalités susceptibles de compromettre ou de remettre en cause l'objectivité du décideur.

BONNES PRATIQUES

- La direction générale participe activement au programme d'éthique et de conformité et promeut la transparence et la responsabilité grâce à une tenue appropriée des registres, à la traçabilité et à des systèmes de gestion adaptés.

TRICON

ÉTHIQUE & CONFORMITÉ

EXIGENCES DE BASE

CONTRÔLES À L'EXPORTATION

- Respecter toutes les lois applicables en matière de sanctions et de contrôle des exportations. Les fournisseurs ne doivent pas, directement ou indirectement, vendre, exporter, réexporter, transférer, détourner ou céder tout produit reçu à toute personne, entreprise, entité ou pays en violation des sanctions.
- Évaluer toute situation suspecte concernant des produits contrôlés, leur utilisation finale, l'utilisateur final ou le pays de destination finale.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES ET DROIT DE LA CONCURRENCE

- Les lois antitrust et de concurrence visent à promouvoir la concurrence et à protéger les consommateurs contre les pratiques anticoncurrentielles. Les exemples courants de violations incluent les ententes sur les prix, les manipulations d'appels d'offres et les répartitions de marché. Dans le cadre des relations avec Tricon, les fournisseurs doivent s'abstenir de toute pratique violant les lois applicables.

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

- Lorsque les fournisseurs traitent des données à caractère personnel pour le compte de Tricon, de nos employés ou de nos clients, ils doivent s'engager contractuellement à appliquer des mesures de protection de la confidentialité et de sécurité de l'information.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Déclarer tout conflit d'intérêts potentiel dans le cadre de toute relation commerciale avec Tricon, y compris toute participation ou tout intérêt bénéficiaire dans l'activité d'un fournisseur détenu par un employé de Tricon, un agent, un membre proche de la famille, un représentant gouvernemental ou toute autre situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts.

DOCUMENTS COMMERCIAUX ET FINANCIERS

- Fournir des factures honnêtes et exactes.

TRICON

BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS & DROITS DE L'HOMME

GÉNÉRAL

Tricon ne tolérera aucune violation des droits de l'homme, traite des êtres humains et/ou esclavage, et ne s'engagera pas ni ne sera complice de toute activité sollicitant ou encourageant de telles violations.

EXIGENCES DE BASE

- Respecter les droits de l'homme dans les communautés d'exploitation, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les droits des travailleurs, conformément aux conventions fondamentales de l'OIT et à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

RECRUTEMENT ÉTHIQUE

EXIGENCES DE BASE

- Les pratiques de recrutement doivent être éthiques, légales, volontaires et exemptes de discrimination. Cela signifie notamment que les travailleurs ne paient pas de frais de recrutement et que les coûts liés à l'emploi sont pris en charge par les fournisseurs.
- Fournir aux travailleurs des conditions d'emploi claires dans une langue qu'ils comprennent.

BONNES PRATIQUES

- Promouvoir la diversité et l'inclusion dans le recrutement et accorder une attention particulière à la dignité, au respect et à l'équité pour les travailleurs vulnérables, y compris les travailleurs temporaires, les femmes, les migrants, les stagiaires et les autres travailleurs défavorisés.
- Limiter le recours aux agences de recrutement, aux intermédiaires de main-d'œuvre et aux travailleurs temporaires ou contractuels lorsque cela est possible.

CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET ÉQUITABLES

EXIGENCES DE BASE

- Respecter de manière constante les conditions convenues dans le contrat et les conditions protégeant le bien-être des travailleurs.
- Les salaires et avantages doivent être conformes à la législation locale, y compris le paiement des heures supplémentaires, être versés régulièrement et à temps, et ne pas faire l'objet de retenues illégales. Toutes les heures supplémentaires doivent être volontaires.
- Fournir des horaires de travail et des périodes de repos (au moins un jour sur sept ou deux sur quatorze jours) conformément aux conventions applicables de l'OIT.

BONNES PRATIQUES

- Suivre les heures travaillées et veiller à ce que les horaires de travail habituels ne dépassent pas 60 heures par semaine, heures supplémentaires comprises. Les heures supplémentaires ne doivent pas remplacer le recours à du personnel supplémentaire.
- Évaluer les pratiques de rémunération afin de garantir que les travailleurs perçoivent un salaire décent et que la rémunération est équitable, avec un salaire égal pour un travail égal.
- Les processus et pratiques de reconnaissance et de promotion doivent être fondés sur la performance des travailleurs, sans discrimination.

BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS & DROITS DE L'HOMME

ABSENCE DE TRAVAIL FORCÉ, D'ESCLAVAGE MODERNE ET DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

EXIGENCES DE BASE

- Les travailleurs sont employés volontairement, libres de changer d'employeur et ne sont pas contraints, y compris sous la menace ou l'intimidation, à travailler en dehors des conditions convenues.
- Sauf pour des raisons raisonnables de santé et de sécurité, les travailleurs sont libres de quitter les installations du fournisseur et d'accéder à des moyens de communication en dehors des heures normales de travail.
- Ne pas retenir les documents personnels des travailleurs, tels que les passeports, sans leur consentement libre, et leur fournir l'accès à ces documents dans un délai raisonnable sur demande.
- Ne pas imposer de pénalités en cas de résiliation de l'emploi ni accorder de prêts dont les conditions pourraient être assimilées à du travail forcé ou à une servitude pour dettes.
- Permettre aux travailleurs migrants de rentrer chez eux, le cas échéant, à la fin de leur contrat, dans des circonstances exceptionnelles et/ou moyennant un préavis raisonnable du travailleur.
- Le travail pénitentiaire ne peut être utilisé que s'il est véritablement volontaire, lorsque les détenus participent à des programmes de réhabilitation ou de formation en vue de leur réinsertion et lorsque les conditions d'emploi sont similaires à celles du marché du travail local.

BONNES PRATIQUES

- Veiller à ce que tous les travailleurs reçoivent une copie de leur contrat dans une langue qu'ils comprennent et organiser des formations sur leurs droits et leur bien-être.
- Mener une diligence raisonnable sur tout intermédiaire de main-d'œuvre ou agence de recrutement afin de prévenir les situations de travail forcé.
- Former la direction à la reconnaissance des signes de travail forcé.

ABSENCE DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

EXIGENCES DE BASE

- Traiter tous les travailleurs avec dignité, respect et équité, sans aucune forme de discrimination.
- Ne soumettre les travailleurs à aucune forme de harcèlement, y compris psychologique, physique, verbal, d'intimidation ou de harcèlement ou d'abus sexuel.

BONNES PRATIQUES

- Communiquer les politiques de non-discrimination et de lutte contre le harcèlement aux travailleurs et dispenser des formations à la direction et aux travailleurs.
- Mettre en place des mécanismes et des critères visant à favoriser des décisions objectives et à prévenir les biais.
- Analyser les données et les performances et prendre des mesures pour améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion, notamment en proposant des aménagements et de la flexibilité pour soutenir les travailleurs vulnérables ainsi que ceux ayant des responsabilités familiales.

BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS & DROITS DE L'HOMME

SANTÉ ET SÉCURITÉ

EXIGENCES DE BASE

- Évaluer et gérer les risques en matière de santé et de sécurité et prendre des mesures appropriées pour prévenir les blessures et maladies professionnelles.
- Veiller à ce que les installations soient hygiéniques, avec un éclairage, une température et une ventilation adéquats, ainsi que des installations sanitaires, de l'eau potable et des espaces de stockage des aliments.
- Les logements fournis par les fournisseurs doivent être conformes aux lignes directrices de l'IFC et de la BERD relatives à l'hébergement des travailleurs.
- Fournir aux travailleurs des équipements de protection appropriés, des formations et des mesures de sécurité pour leur permettre d'effectuer leur travail en toute sécurité.
- Mettre en œuvre des pratiques sûres de manipulation, de stockage, de chargement/déchargement et de transport conformes à la réglementation applicable en matière de produits chimiques, de marchandises dangereuses et de matières dangereuses.
- Veiller à ce que la fabrication, le stockage, le transport et le transfert du produit maintiennent, le cas échéant, la qualité et la certification du produit.
- Signaler tout incident grave, y compris les déversements, incendies, accidents liés aux trajets, décès ou infractions liées aux marchandises dangereuses.
- Détenir les certifications/approbations pertinentes, telles que le statut d'Opérateur économique agréé (AEO) et/ou les exigences du Customs-Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT), selon le cas.

BONNES PRATIQUES

- Mettre en place des politiques et des processus efficaces en matière de santé et de sécurité au travail, incluant des évaluations régulières des risques, une culture d'amélioration continue et des formations continues adaptées au rôle du travailleur et aux risques associés.
- Suivre et signaler les quasi-accidents et incidents en matière de santé et de sécurité, et analyser les tendances afin d'apporter des améliorations.
- Adopter la norme ISO 45001 (management de la santé et de la sécurité au travail) ou démontrer des contrôles équivalents.
- Organiser régulièrement des formations pour les travailleurs sur la sensibilisation aux risques chimiques, la réponse aux situations d'urgence, la prévention des déversements et la manipulation sûre des marchandises dangereuses.
- Veiller à la disponibilité des ressources nécessaires pour répondre rapidement aux incidents et aux accidents.
- Réaliser des exercices et des simulations afin de tester les plans d'intervention d'urgence et leur mise en œuvre.

TRICON

BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS & DROITS DE L'HOMME

REPRÉSENTATION DES TRAVAILLEURS ET DIALOGUE SOCIAL

EXIGENCES DE BASE

- Respecter la liberté d'association et la représentation collective conformément aux lois applicables.
- Ne pas discriminer, intimider ni pénaliser les travailleurs qui exercent leur droit d'adhérer ou non à une organisation. Lorsque ces droits sont restreints par la législation locale, ne pas entraver les moyens alternatifs d'association indépendante et libre.

BONNES PRATIQUES

- Mettre en place des règles claires régissant les activités des syndicats, conformément aux bonnes pratiques du secteur.
- En l'absence de représentation formelle des travailleurs, encourager le dialogue social et la mise en place de comités ou d'organes permettant aux travailleurs de soulever des préoccupations et de promouvoir leur bien-être.

ACCÈS AUX MÉCANISMES DE RÉCLAMATION

EXIGENCES DE BASE

- Veiller à ce que tous les travailleurs puissent exprimer leurs préoccupations et mettre en place un processus qui protège contre les représailles les travailleurs qui s'expriment de bonne foi.

BONNES PRATIQUES

- Mettre en place un processus équitable, transparent et accessible pour le signalement des préoccupations, avec plusieurs canaux disponibles pour les travailleurs, adaptés au contexte culturel.
- Enquêter et résoudre les réclamations dans des délais raisonnables.
- Garantir l'accès à des mécanismes de réparation conformément à la législation applicable.

ABSENCE DE TRAVAIL DES ENFANTS

EXIGENCES DE BASE

- Les fournisseurs ne doivent pas employer d'enfants de moins de 15 ans. Lorsque de jeunes travailleurs sont employés, ils ne doivent pas effectuer de travaux dangereux ou nuisibles sur les plans mental, physique, social ou moral, ni de travaux qui interfèrent avec leur éducation.

BONNES PRATIQUES

- Des processus de vérification de l'âge doivent être en place, ainsi que des systèmes permettant de surveiller régulièrement et de prévenir le travail des enfants. Les stages et programmes éducatifs doivent offrir une rémunération ou un bénéfice éducatif approprié.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

EXIGENCES DE BASE

- Respecter l'environnement dans les opérations et mettre en place des mesures appropriées pour identifier et gérer les impacts environnementaux négatifs, ainsi que se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables.
- Maintenir les permis environnementaux appropriés pour le périmètre d'activité avec Tricon et, lorsque cela s'applique aux opérations, disposer de politiques et de processus de gestion environnementale pour gérer les risques ou impacts potentiels liés à l'eau, aux déchets, à l'énergie, aux matériaux dangereux, aux émissions atmosphériques, à la prévention et à la réponse aux déversements, à la déforestation ou à des aspects similaires.
- Fournir des fiches de données de sécurité (FDS/eFDS), des fiches techniques et des documents réglementaires valides et à jour pour tout produit fourni.
- Assurer la conformité avec les cadres réglementaires chimiques tels que REACH (UE/Royaume-Uni), TSCA, CLP, ADN et le SGH, le cas échéant.

BONNES PRATIQUES

- Intégrer les considérations environnementales dans les processus commerciaux.
- Organiser des formations sur la responsabilité environnementale et communiquer afin d'accroître la sensibilisation environnementale.
- Définir des objectifs et des cibles pour soutenir la durabilité.
- Soutenir l'objectif de Tricon de contribuer à une économie circulaire et à zéro émission nette : proposer des options à faible émission de carbone, minimiser les déchets d'emballage ou démontrer un leadership en matière de cycle de vie et de gestion des déchets (par exemple conception des produits, solutions de reprise, emballages durables, recyclage).
- Détenir des certifications environnementales pertinentes (ISO 14001, Responsible Care) ou fournir des preuves alternatives de gestion environnementale.
- Partager les résultats des audits environnementaux, des inspections ou des évaluations ESG réalisées par des tiers, lorsque disponibles.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES COMMUNAUTÉS

EXIGENCES DE BASE

- Mener les activités de manière responsable dans les communautés d'exploitation, notamment en respectant les droits de l'homme au sein de ces communautés ainsi que les droits des peuples autochtones, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.
- Évaluer et gérer, dans la mesure du possible, les risques et impacts négatifs sur les communautés, tels que les questions de sécurité communautaire, les itinéraires de transport de matières dangereuses, le bruit, la poussière et d'autres facteurs.

BONNES PRATIQUES

- Identifier et traiter les impacts négatifs sur les communautés, dialoguer avec les parties prenantes de manière responsable et inclusive, et investir dans le bien-être économique, environnemental, culturel et/ou social.
- Suivre l'impact des activités sur les groupes vulnérables et intégrer dans la prise de décision des enjeux tels que la justice environnementale ainsi que l'inclusion sociale et économique.

EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE

Tricon contribue à la durabilité grâce à l'optimisation des activités logistiques liées au transport des produits commercialisés. En plus des exigences et bonnes pratiques définies pour les fournisseurs de niveau 1, nous attendons de nos partenaires logistiques qu'ils collaborent avec nous et avec les autres parties prenantes en matière de durabilité.

Tous les fournisseurs doivent notifier Tricon dans les plus brefs délais en cas d'urgence liée à nos produits, tels que des déversements importants, une contamination ou une pollution susceptibles de porter gravement atteinte à la santé, à la sécurité ou à l'environnement, une perte de confinement de matières dangereuses ou des situations similaires.

Les incidents impliquant des produits ou des cargaisons de Tricon doivent être signalés immédiatement au point de contact du fournisseur et/ou à Tricon via Chemtel.

Tous les propriétaires/opérateurs d'équipements de transport doivent s'efforcer de réduire et/ou d'éliminer la nécessité d'entrer dans des espaces confinés. Lorsque cela n'est pas possible, des formations, des procédures et des contrôles appropriés doivent être mis en place.



TRANSPORT ROUTIER

Les prestataires logistiques impliqués dans le transport routier, tels que le transport de marchandises par camion, doivent garantir que:

CONFORMITÉ ET APTITUDE À CIRCULER DES VÉHICULES	QUALIFICATIONS ET COMPORTEMENT DES CONDUCTEURS	TRANSPORT SÉCURISÉ DES MARCHANDISES	GESTION DE LA FATIGUE ET DU TEMPS DE TRAVAIL	ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE	RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE
• Les véhicules respectent les lois locales, sont sûrs et en état de circuler, et correctement entretenus, y compris des contrôles des freins, des feux, des rétroviseurs, des moteurs et des pneus. • Les chargements respectent les limites de charge et disposent de toutes les autorisations requises. • Les véhicules respectent les normes locales en matière d'émissions, de carburant et de réglementation environnementale.	• Les conducteurs possèdent les permis requis et sont qualifiés pour conduire le véhicule. • Les conducteurs et tous les passagers portent la ceinture de sécurité et disposent des équipements de sécurité appropriés. • Les conducteurs ne sont pas sous l'influence de l'alcool ou de drogues illicites et ne sont pas distraits par des téléphones portables ou d'autres appareils pendant la conduite.	• Tous les protocoles de sécurité applicables sont en place lors du transport des marchandises, y compris un étiquetage, un emballage et une signalisation appropriés pour les marchandises inflammables, corrosives, toxiques ou dangereuses.	• Les conducteurs respectent les limites d'heures de service et les temps de repos requis par les réglementations locales en matière de transport, de droit du travail et de sécurité routière afin de prévenir les risques liés à la fatigue.	• Les prestataires logistiques sont évalués à l'aide de la Liste de contrôle du transport routier de Tricon en fonction de leur classification de risque. Le cas échéant, les fournisseurs sont encouragés à maintenir des certifications tierces appropriées ou à participer à des programmes reconnus en matière de sécurité et d'environnement afin de soutenir l'amélioration continue de la sécurité routière et de la performance environnementale.	• Les fournisseurs doivent également envisager l'utilisation de véhicules à faibles émissions, d'options électriques ou hybrides, de carburants plus propres et de l'optimisation des itinéraires afin de réduire les émissions et la consommation de carburant.

STOCKAGE, EMBALLAGE ET ENTREPOSAGE

MESURES DE SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENTALES ET ESG

Les fournisseurs assurant le stockage ou l'emballage des produits commercialisés, tels que les terminaux et les entrepôts, doivent mettre en place de bonnes pratiques, notamment:

MESURES ENVIRONNEMENTALES

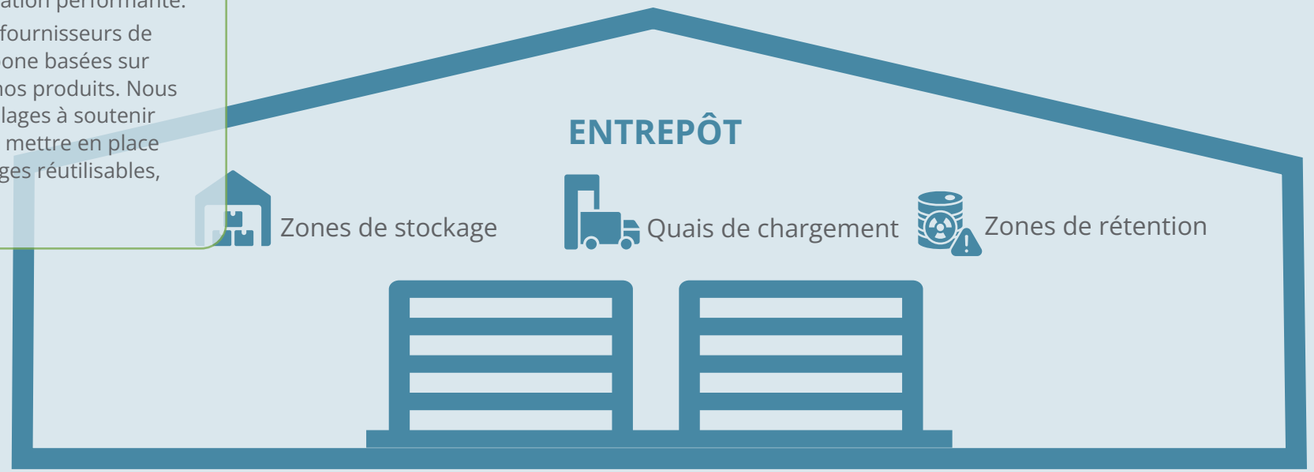
- Des plans de prévention et d'intervention en cas de déversement.
- Des contrôles visant à limiter les émissions fugitives ou par ventilation.
- Des dispositifs de contrôle de la pollution de l'air et des efforts pour réduire la pollution.
- Des mesures pour éviter la contamination des sols, des eaux souterraines, des écosystèmes marins, etc.
- Des contrôles appropriés pour prévenir les pertes de granulés/poudres, y compris l'initiative Operation Clean Sweep pour les entrepôts de plastiques.
- Des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique, telles que le recours aux énergies renouvelables, aux chariots élévateurs électriques, à l'éclairage intelligent et/ou à une isolation performante.
- Lorsque cela est possible, nous demandons à nos fournisseurs de stockage de fournir des données d'empreinte carbone basées sur les volumes traités ou sur la surface occupée par nos produits. Nous encourageons également les fournisseurs d'emballages à soutenir le New Plastics Economy Global Commitment ou à mettre en place des objectifs similaires visant à rendre les emballages réutilisables, recyclables, biodégradables ou compostables.

MESURES DE SÉCURITÉ

- Des mesures pour éviter les impacts négatifs sur la santé des travailleurs et des communautés locales.
- Des pratiques sûres de manipulation, de chargement/déchargement, de transfert et de stockage conformes à la réglementation applicable en matière de produits chimiques, de marchandises dangereuses et de matières dangereuses.
- Des mesures de protection contre l'incendie adaptées au niveau de risque des installations (par exemple systèmes de sprinklers, systèmes de déluge, coupe-feux, préparation aux situations d'urgence).

BONNES PRATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Les prestataires de services de stockage, d'emballage et d'entreposage sont évalués sur la base de la Liste de vérification des entrepôts et terminaux de Tricon.



CONSIDÉRATIONS ESG TRANSVERSALES

- Les installations de stockage peuvent également avoir des impacts liés à la justice environnementale, à l'utilisation des terres, aux droits des peuples autochtones et à la biodiversité.
- Les fournisseurs doivent veiller à ce que leurs installations soient conçues, construites, exploitées et démantelées dans le respect des droits de l'homme et des communautés locales.
- Le cas échéant, les fournisseurs sont également encouragés à maintenir des certifications tierces telles que ISO 14001, ISO 45001, CDI-T (Chemical Distribution Institute Terminal Audit), Responsible Care, Responsible Distribution, Together for Sustainability, ou des audits externes équivalents afin de vérifier les performances environnementales et de sécurité.

TRICON

FRET MARITIME ET AFFRÈTEMENT DE NAVIRES

Les armateurs, affréteurs, opérateurs de transport maritime et autres activités liées aux gens de mer doivent se conformer aux réglementations applicables de l'OMI, de l'OIT et de l'État du pavillon. Cela inclut le respect des conditions de travail, de santé et de sécurité, ainsi que des conditions d'emploi définies par la Convention du travail maritime (2006).

Les fournisseurs doivent :

BIEN-ÊTRE DES GENS DE MER

- Fournir des conditions de travail et de vie adéquates, convenues avec le marin, l'armateur, le gestionnaire du navire, les ports et leurs représentants
- Assurer le paiement des salaires aux travailleurs au moins mensuellement et conformément à toute convention collective applicable
- Garantir que les durées maximales de travail et les périodes minimales de repos sont conformes à la MLC 2006 ainsi qu'aux réglementations locales ou nationales applicables
- Prendre en charge les coûts de rapatriement en cas d'expiration du contrat de travail, de résiliation raisonnable du contrat, de maladie, de blessure, de naufrage, d'insolvabilité, de vente du navire, de conflit ou pour toute autre raison similaire
- Garantir l'accès à des soins médicaux rapides pour les gens de mer à bord et dans les ports, et se conformer à la Déclaration de Neptune sur le bien-être des gens de mer
- Fournir un rapatriement approprié et un remplacement d'équipage adéquat afin de promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être des gens de mer

QUALITÉ DES CARGAISONS ET PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION

- Les armateurs doivent garantir la compatibilité des cargaisons et la prévention de la contamination, notamment par des vérifications des cuves/lignes, l'examen de la dernière cargaison transportée, des certificats de propreté, la compatibilité des joints/revêtements, l'intégrité des revêtements et un service dédié lorsque requis. Les cargaisons réactives ne doivent pas être stockées dans des compartiments/cuves/cales adjacents. Les armateurs doivent utiliser un outil permettant d'identifier les cargaisons réactives, tel que le tableau de compatibilité de la Garde côtière des États-Unis ou tout autre outil approprié



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les activités maritimes doivent se conformer à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) afin de prévenir et de réduire la pollution due au transport maritime. Les fournisseurs doivent identifier et traiter les impacts environnementaux, notamment:

- Maintenir des plans de prévention et d'intervention en cas de déversement.
- Prévenir l'introduction d'espèces invasives
- Réduire la production de déchets et l'utilisation de plastiques à usage unique à bord des navires
- Garantir la réutilisation appropriée ou l'élimination légale des eaux de lavage, des déchets, des résidus (slops) et des produits contaminés
- Gérer le traitement et l'élimination de l'eau et des eaux usées
- Utiliser des carburants à très faible teneur en soufre, des systèmes d'épuration (scrubbers) et d'autres méthodes pour réduire les émissions

DIVULGATION DE L'IMPACT CLIMATIQUE

- Nous encourageons les fournisseurs à s'aligner sur l'Objectif de développement durable 14 des Nations Unies : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Nous encourageons nos fournisseurs de navires porte-conteneurs à s'aligner sur le Global Logistics Emissions Council (GLEC) ou l'initiative Clean Cargo pour l'évaluation et la divulgation des impacts climatiques
- Tous les armateurs et partenaires d'affrètement de navires-citernes chimiques doivent fournir des formulaires complets et exacts de données du Sea Cargo Charter (SCC), conformément aux contrats d'affrètement de Tricon ou à des rapports équivalents au niveau du voyage
- Les fournisseurs sont encouragés à adopter des carburants à faibles ou nulles émissions, l'alimentation électrique à quai, l'optimisation de la vitesse des navires, l'utilisation de voiles, l'efficacité des itinéraires et d'autres mesures appropriées pour réduire les émissions. Le choix des mesures doit tenir compte de la disponibilité, de la sécurité et des considérations environnementales lors de l'évaluation de celles qui sont appropriées à mettre en œuvre

GESTION DES ÉQUIPEMENTS EN FIN DE VIE :

Tricon attend des propriétaires de navires et d'équipements de transport qu'ils réaffectent, recyclent ou éliminent de manière responsable les navires/équipements en fin de vie, conformément aux bonnes pratiques, afin d'éviter la contamination environnementale et les impacts négatifs sur les droits de l'homme. L'Union européenne met à disposition une liste de chantiers navals agréés pouvant être consultée comme référence de bonnes pratiques ou pour se conformer au règlement de l'UE relatif au recyclage des navires.

ATTENTES ENVERS LES CONTREPARTIES PRODUITS (NÉGOCE)

Nous attendons de ceux auprès de qui nous achetons des produits et de ceux qui achètent des produits auprès de nous qu'ils:

RESPONSABILITÉ TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE

- Respectent les personnes, l'environnement, les communautés et les droits de l'homme dans la production, la transformation et l'utilisation des produits.

UTILISATION RESPONSABLE DES PRODUITS

- Utilisent les produits de manière appropriée, sûre et responsable, et non à des fins illicites ou illégitimes, ni pour financer des atteintes aux droits de l'homme.

TRANSPARENCE ET TRAÇABILITÉ

- Maintiennent et, le cas échéant, fournissent les fiches de données de sécurité appropriées, les documents réglementaires et les déclarations de traçabilité.
- Divulguent, lorsque cela est applicable, l'origine des produits fournis à Tricon.



PERSONNES ET DROITS HUMAINS

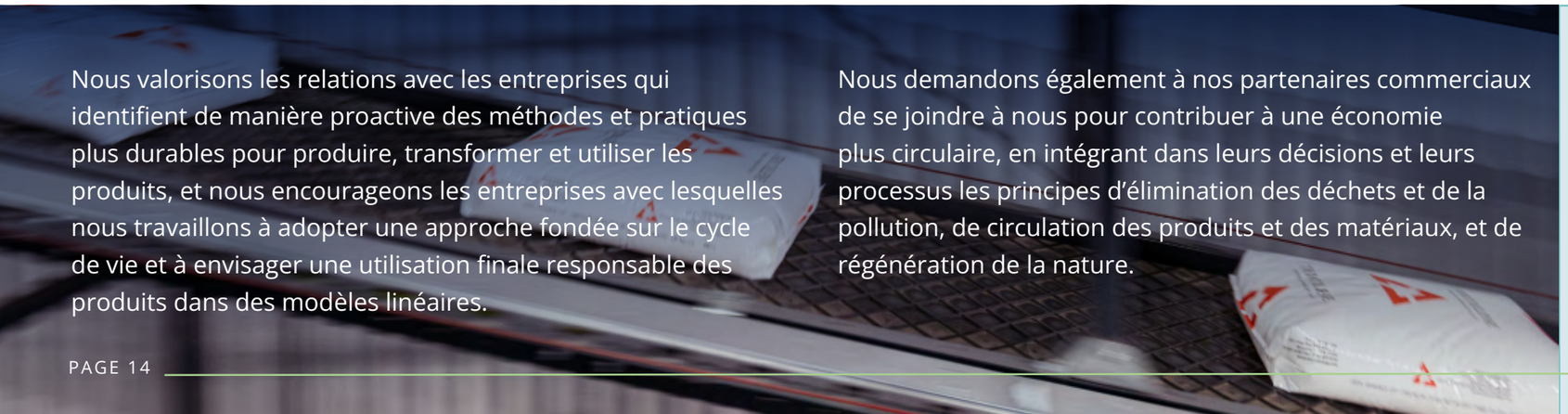
- Respectent les droits fonciers et culturels des individus, des communautés locales et des peuples autochtones.
- Veillent à ce que les cultures destinées à l'énergie (« energy cropping ») ne compromettent pas la sécurité alimentaire des communautés locales.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

- Respectent la biodiversité, l'utilisation des terres et les zones à haute valeur de conservation au sein des communautés.

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ JURIDIQUE

- Respectent l'ensemble des principes et des lois en matière d'éthique et de conformité, tels que décrits dans la section relative aux fournisseurs.



Nous valorisons les relations avec les entreprises qui identifient de manière proactive des méthodes et pratiques plus durables pour produire, transformer et utiliser les produits, et nous encourageons les entreprises avec lesquelles nous travaillons à adopter une approche fondée sur le cycle de vie et à envisager une utilisation finale responsable des produits dans des modèles linéaires.

Nous demandons également à nos partenaires commerciaux de se joindre à nous pour contribuer à une économie plus circulaire, en intégrant dans leurs décisions et leurs processus les principes d'élimination des déchets et de la pollution, de circulation des produits et des matériaux, et de régénération de la nature.

ACCÈS AU FINANCEMENT

Tricon aide à mettre en relation les personnes et les entreprises avec les produits dont elles ont besoin. Nous fournissons régulièrement des financements et des crédits pour soutenir nos clients. Toutes les transactions financières doivent être conformes au programme d'éthique et de conformité de Tricon. Les crédits doivent être utilisés uniquement aux fins prévues et ne doivent pas contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme.

RÉFÉRENCES AND RESSOURCES

European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (ADN): https://unece.org/about-adn

IFC and EBRD Workers' Accommodation: Processes and Standards: https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at- ifc/publications/publications_gpn_workersaccommodation

IHRB's The Swiss Commodities Trading Industry – A Mapping Study: https://ihrb-org.files.svdcdn.com/production/assets/uploads/reports/IHRB,_The_Swiss_Commodities_Trading_Sector_-_A_Mapping_Study,_Mar_2017.pdf

ILO's core conventions and Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work: https://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and- recommendations/lang--en/index.htm

International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (MARPOL): https://www.imo.org/en/About/Conventions/Pages/International-Convention-for-the-Prevention-of-Pollution-from- Ships-(MARPOL).aspx

IPIECA Company and Supply Chain Labour Rights Guidance: https://www.ipieca.org/resources/good- practice/company-and-supply-chain-labour-rights-guidance/

IPIECA Supply Chain Library of Questions and Resources: https://www.ipieca.org/news/supply-chain-library/

Maritime Labour Convention, 2006: https://www.ilo.org/global/standards/maritime-labour-convention/lang-- en/index.htm

Neptune Declaration: https://www.globalmaritimeforum.org/neptune-declaration/

Oil Pollution Act 1990: https://www.epa.gov/laws-regulations/summary-oil-pollution- act#:~:text=(1990),or%20unwilling%20to%20do%20so.

Regulation (EC) No 1272/2008 on the classification, labelling and packaging of substances and mixtures (CLP Regulation): https://echa.europa.eu/regulations/clp/legislation

The Commodity Trading Sector Guidance on Implementing the UN Guiding Principles on Business and Human Rights: https://www.seco.admin.ch/seco/en/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Aussenwirtschafts/broschueren/Guidance_on_Implementing_the_UN_Guiding_Principles_on_Business_and_Human_Rights.h tml

United Nations Global Compact: https://www.unglobalcompact.org/

United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights: https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf

Voluntary Principles on Security and Human Rights: https://www.voluntaryprinciples.org/